

Ouverture des maternelles. L'arrêté du maire pourrait être assoupli

À l'école d'Écouis, les élèves de primaires ont pu reprendre mais pas ceux de petites et de moyennes sections. Sur ce sujet, le maire a déposé un arrêté très controversé qui pourrait ses prochains jours être remis en cause.

Cela fait plus d'un mois que l'école a rouvert dans la majorité des communes de France. Une reprise qui n'était pas obligatoire et qui a laissé le choix au maire d'ouvrir ou non les établissements. À Écouis, la commune a donc fait son choix et a décidé d'ouvrir pour tous les élèves sauf pour ceux de petites et de moyennes sections. Pour affirmer sa décision, le maire a pris un arrêté. Une situation controversée par les parents mais aussi par la préfecture qui lui a expressément demandé de le retirer.

Des parents bloqués

Pour cette mère de famille habitante d'Écouis, la situation est chaque jour de plus en plus problématique. Manager dans une grande entreprise, son employeur lui demande de venir travailler en présentiel. Seulement voilà, si son fils en CM1 à lui pu reprendre le chemin de l'école, ce n'est pas le cas de sa fille de moyenne section. Elle doit donc rester à la maison pour la garder. Une situation incompréhensible pour la mère de famille qui ne comprend pas pourquoi le maire ne rouvre pas l'établissement pour tous les enfants.

La responsabilité du maire engagée

Un maire qui justement a tenu à clarifier la situation en posant un arrêté indiquant la non-réouverture des classes de petites et moyennes sections. Un choix pris en concertation avec la direction de l'école et que le maire justifie par les difficultés pour les enseignants de gérer des enfants en bas âge. « **Avec les mesures barrières ce n'étaient pas possible de pouvoir accueillir les enfants. Ils font la sieste, il y a donc les draps à laver. Il faut également tout désinfecter** ». Autre argument énoncé par Patrick Loseille, la sécurité « **je refuse de mettre en danger mes équipes enseignantes** » et la charge de travail que leurs ouvertures imposeraient aux enseignants. « **Les petites, moyennes et grandes sections (GS) sont dans la même classe. Si nous recevions tous les enfants nous devrions faire deux classes donc deux fois plus de boulot** ».

Des explications que la mère de famille juge irrecevable. « **Ma fille est propre et ne fait plus la sieste. De plus, quatre enfants sont déjà accueillis en maternelle [Trois en GS**

et un dont les parents sont prioritaires], je ne vois donc pas pourquoi il ne peut pas prendre aussi ma fille. ».

La préfecture saisit du dossier à demander au maire de retirer son arrêté sous peine d'une mise en demeure.

Si la situation paraît aujourd'hui complètement bloquée, elle pourrait néanmoins se résoudre d'elle-même dans les prochains jours puisque le Président de la République, Emmanuel Macron a annoncé dimanche 14 au soir, la réouverture obligatoire de tous les établissements.

Une annonce acceptée par le maire. « **Si les mesures le permettent on rouvrira le 22 juin pour les petites et les moyennes sections.** »



À l'école d'Écouis, les petites et moyennes sections ne sont pas acceptées pour le moment mais la situation pourrait évoluer ces prochains jours.